

COMMUNE DE WATTWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WATTWILLER DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

Sous la présidence de Monsieur Jacques MULLER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h

Présents : MM., Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI,
Bernard WETTERER, Pierre BARMES, adjoints
Olivier ROGEON, Anne SCHMITT, Régine JUTKOWIAK, Hubert MENET
Eric GIGNET, Claudine POUPELLE, Anne BRIAND, Jean-Claude PELKA
Marie-Roselyne MULLER, Albert SCHROEDER

Absents excusés et non représentés : 0

Absent non excusé : M. Thomas SCHAAD,

Ont donné procuration : M. Noëlle TITTEL donne procuration à Anne SCHMITT
Jean-Pierre JOSTE donne procuration à Jacques MULLER
Jean-Joseph FELTZ donne procuration à Eric GIGNET

Auditeurs présents : 5

Secrétaire de séance : M. Gérard KERN

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire salue l'assistance et plus particulièrement M. Ludovic MARINONI qui sera engagé dans les services administratifs en qualité de rédacteur à compter du 1^{er} mai 2012.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011
- 2- Approbation du compte administratif de la Commune - Exercice 2011
- 3- Approbation du compte de gestion de la Commune - Exercice 2011
- 4- Affectation du résultat 2011 de la Commune
- 5- Centre Communal d'Action Sociale - Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2011
- 6- Approbation Budget Primitif Commune 2012
 - a) approbation du document budgétaire
 - b) reconduction régime indemnitaire et prime de fin d'année du personnel communal
 - c) approbation du tableau de subventions
 - d) fixation des taux d'imposition des taxes locales
- 7- Approbation du Budget Primitif du CCAS - Exercice 2012
- 8- Prévisions forestières 2012

- 9- Modification du plan des effectifs
 a) création d'un poste de rédacteur territorial
 b) cadre d'emploi des ATSEM - conversion de poste
- 10- Lot de chasse n°1
 a) agrément d'un nouveau garde-chasse
 b) changement de permissionnaire
- 11 - Acquisition forêt Keiflin au lieu-dit "Hirtzstein" - validation définitive
- 12 - Plan local d'Urbanisme de la Commune de WUENHEIM - Avis du Conseil Municipal
- 13 - Motion de soutien contre la suppression des RASED
- 14 - Motion de soutien contre la suppression des droits de plantation dans le vignoble
- 15 - Soutien aux énergies renouvelables - attribution d'aides individuelles
- 16 - Communications
- 17 - Divers
 a) Restauration toiture 1, rue des Ecoles – Engagement des travaux
 b) Suite

POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - Approbation du compte administratif de la Commune - Exercice 2011

M. Claude BURGER, 2^{ème} adjoint, présente le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2011, qui se récapitule comme suit :

DEPENSES	<u>1 380 476,56 €</u>
Dépenses de fonctionnement	1 027 993,51 €
Dépenses d'investissement	352 483,05 €
RECETTES	<u>2 178 255,92 €</u>
Recettes de fonctionnement	1 483 879,43 €
Recettes d'investissement	694 376,49 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	797 779,36 €
-----------------------------------	---------------------

La section d'investissement présente un excédent de 341 893,44 € ; par contre, l'état des restes à réaliser à reprendre au budget 2012 affiche un déficit de 659 300,- € résultant de nombreuses opérations engagées mais non exécutées à la clôture de l'exercice, et il y a lieu de prévoir une affectation d'un montant total de 317 406,56 € à titre de besoin de financement, prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Claude BURGER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Jacques MULLER, Maire (*qui ne participe pas au vote*) après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives successives de l'exercice considéré, par 16 voix,

- 1- lui donne acte de la présentation faite au compte administratif
- 2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à :

Dépenses d'investissement	=	985 900,- €
Recettes d'investissement	=	326 600,- €
- 3- arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus
- 4- approuve ledit compte de l'exercice 2011.

POINT 3 - Approbation du compte de gestion de la Commune - Exercice 2011

M. Claude BURGER donne connaissance des résultats du compte de gestion 2011 présenté par M. le Trésorier de CERNAY, parallèlement au compte administratif de la commune, et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

- Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	455 885,92 €
- Section d'investissement	Excédent de clôture de	341 893,44 €

Il en résulte un excédent global de 797 779,36 € qui correspond au résultat de clôture du compte administratif adopté par l'assemblée au point précédent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2011 présenté par M. le Trésorier de CERNAY et charge le maire de contresigner la page de clôture du document comptable.

POINT 4 - Affectation du résultat 2011 de la Commune

Point présenté par Claude BURGER

Considérant le compte administratif de l'exercice 2011

Considérant le compte de gestion présenté par M. le Trésorier de Cernay

Considérant le besoin de financement en section investissement

Considérant le montant des restes à réaliser de l'exercice 2011

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 455 885,92 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

-Résultat de l'exercice	281 125,84 €
-Résultats antérieurs reportés	174 760,08 €
-Résultat global à affecter	455 885,92 €

SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE

Solde d'exécution	341 893,44 €
-------------------	--------------

**SOLDE DES RESTES à REALISER
D'INVESTISSEMENT**

- 659 300,00 €

DETAIL DE L'AFFECTION

Affectation au compte 1068 en investissement	317 406,56 €
Report en fonctionnement Article R002	138 479,36 €

POINT 5 - Centre Communal d'Action Sociale - Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2011

Le Maire présente le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2011, approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 février 2012 et qui se récapitule comme suit :

DEPENSES	6 043,54 €
RECETTES	12 702,46 €
EXCEDENT DE CLOTURE	6 658,92 €

Les élus prennent acte :

- que le compte de gestion de M. le Trésorier laisse apparaître un excédent de clôture du même montant
- qu'en l'absence de section d'investissement, il convient de reporter l'intégralité de l'excédent au report en fonctionnement de l'exercice 2012, article 002

Après délibération, les conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, ratifient le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat 2011 comme indiqué ci-dessus susdit.

POINT 6 - Approbation Budget Primitif Commune 2012

a) approbation du document budgétaire

Monsieur Claude BURGER fait une présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2012, analysé en séance de commissions réunies du 22 mars 2012 et dont un exemplaire a été remis à chacun des élus, et qui s'établit comme suit :

DEPENSES TOTALES	4 546 500,00 €
FONCTIONNEMENT	1 456 000,00 €
Dépenses réelles	1 085 170,00 €
Versement à la section Investissement	370 830,00 €
INVESTISSEMENT	3 090 500,00 €
Dépenses réelles	2 104 600,00 €
Restes à réaliser 2011	985 900,00 €
RECETTES TOTALES	4 546 500,00 €
FONCTIONNEMENT	1 456 000,00 €
Recettes réelles	1 317 520,00 €
Excédent reporté	138 480,00 €
INVESTISSEMENT	3 090 500,00 €
Solde d'investissement reporté	341 894,00 €
Recettes réelles	1 734 370,00 €
Affectation résultat	317 406,00 €
Virement de la section Fonctionnement	370 830,00 €
Restes à réaliser 2011	326 000,00 €

A la demande de M. Jean-Claude PELKA, le vote du budget global est différé à l'issue de l'adoption des autres sous-points financiers

b) reconduction régime indemnitaire et prime de fin d'année du personnel communal

Les indemnités complémentaires aux rémunérations statutaires du personnel communal sont régies par la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2004 prise en vertu des décrets n° 2002-60 et suivants du 14 janvier 2002 ainsi que leurs différents textes d'application portant notamment modification du régime indemnitaire institué en 1992 en faveur des fonctionnaires territoriaux.

Il est proposé de reconduire sans aucune modification, le dispositif actuellement en vigueur qui se récapitule comme suit :

I – REGIME INDEMNITAIRE

- 1) L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)
Coefficient multiplicateur arrêté = 3 (concerne 1 agent : attaché territorial)
- 2) L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)
Coefficient multiplicateur arrêté = 6 (concerne tous les autres agents stagiaires, titulaires et non-titulaire)

Les primes résultant du régime indemnitaire sont versées mensuellement sur décision du maire et sont alignées sur la position statutaire de chacun des agents concernés (emploi à temps partiel, emploi à temps non complet, etc...) ; une décision complémentaire est prise en décembre pour confirmer la prime individuelle annuelle ou la modifier en fonction de circonstances particulières liées à l'emploi.

II – PRIME DE FIN D'ANNEE

La prime de fin d'année, résultant des dispositions de loi n° 84.53 du 26.1.1984 relative aux droits acquis collectivement, est versée à l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non-titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels, avec le traitement du mois de novembre ou avec le dernier traitement pour le personnel cessant ses fonctions en cours d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du régime indemnitaire et de la prime de fin d'année en faveur du personnel communal selon les dispositions actuellement en vigueur et charge le maire de l'établissement des arrêtés portant attribution des primes respectives aux agents concernés pour l'année 2012.

c) approbation du tableau de subventions

M. Olivier ROGEON, CMD en charge des associations, donne lecture des propositions de subventions 2012 élaborées en commission des finances et dont un exemplaire est remis à chaque élu.

Ces propositions s'établissent comme suit :

- subvention C.C.A.S.	6 000,-€
- subvention aux sociétés locales et à divers organismes	45 000,-€

	51 000,-€

Il fournit des explications sur les propositions de subventions faites par la commission des finances dans les différents domaines d'intervention de la commune et indique que tableau de subvention laisse apparaître pour le moment des lignes de subvention sans affectation précise que le Conseil Municipal attribuera en cours d'année en fonction des projets ou demandes présentés à la municipalité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des subventions 2012 qui s'élève à 51 000,-€ et autorise le maire à établir les mandats correspondants aux organismes et associations bénéficiaires figurant au tableau annexé au Budget Primitif.

d) fixation des taux d'imposition des taxes locales

M. le Maire indique que le budget primitif 2012 prévoit une somme de 443 000,- € (hors compensations et autres fonds particuliers de l'Etat) au titre des impositions nécessaires à mettre en recouvrement pour l'année 2012 et donne les informations sur l'évolution des bases d'imposition et les modalités de détermination des taxes locales.

Il rappelle les modifications fiscales introduites en 2011, consécutivement à la décision du 7 décembre 2010 pris par le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, portant adoption du nouveau régime fiscal avec passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, ce qui a occasionné deux conséquences majeures pour les recettes fiscales de la Commune :

- la rétrocession aux quatre collectivités de la fiscalité additionnelle ménage perçue par la Communauté jusqu'au 31 décembre 2010
- la mise en place des attributions de compensation de taxe professionnelle.

Il met également l'accent sur le volume important de la section d'investissement porté à plus de 3 Millions d'Euros (restes à réaliser 2011 inclus), notamment avec la budgétisation du programme d'extension/réhabilitation du complexe KRAFFT, qui nécessite, au-delà de l'autofinancement et des emprunts à réaliser, un ajustement des taux d'imposition des trois taxes qui génèrent actuellement les recettes de la fiscalité locale.

Après avoir fourni les explications sur les choix avancés par la commission des finances, il propose de modifier les taux d'imposition pour 2012 comme suit :

	Taux pratiqué 2011	Variation proposée	Taux proposé 2012
Taxe d'habitation	8,73 %	+ 1 %	8,82 %
Taxe foncière propriétés bâties	12,53 %	+ 4 %	13,03 %
Taxe foncière propriétés non bâties	83,45 %	inchangé	83,45 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux taux de la fiscalité locale applicable pour l'année 2012.

Après avoir adopté les différents sous-points, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2012.

*Le Maire propose une interruption de séance à 21h30 pour laisser la parole aux auditeurs et propose à M. Ludovic MARINONI de se présenter aux élus.
La séance officielle reprend à 21h35.*

POINT 7 - Approbation du Budget Primitif du CCAS - Exercice 2012

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale s'est réuni le 23 février 2012 pour arrêter les propositions du budget 2012.

M. le Maire, président du Conseil d'Administration dresse le détail des dépenses budgétaires envisagées et précise que la subvention communale, qui assure en grande partie la couverture financière du CCAS, a été fixée à 6 000,- €.

Au regard de cette indication, les propositions pour 2012 portent sur les chiffres suivants :

DEPENSES	12 958,92 €
RECETTES	12 958,92 €

Elle donne également connaissance des propositions de subventions à attribuer par le CCAS, d'un montant de 2 300,- € dans le cadre de ses actions de solidarité locale :

- Association d'aide aux personnes âgées (APAMAD-APALIB)	1 500,-€
- Association « Les Restos du Cœur »	400,-€
- Banque alimentaire du Haut-Rhin	400,-€

Après délibération, les conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

- approuvent le projet de budget 2012 comme indiqué ci-dessus
- approuvent les subventions aux organismes indiqués ci-dessus, d'un montant global de 2 300,- € et charge le maire, président du Conseil d'Administration du CCAS, du mandatement.

POINT 8 - Prévisions forestières 2012

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

L'état de prévisions des coupes de bois pour 2012 proposé par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS prévoit un volume global de 1.984 m³ réparti comme suit :

- bois façonné	
dans les parcelles 12, 22, 24 et 36, soit	1423 m ³
- bois sur pied	
dans les parcelles 13, 25 et 36	561 m ³

avec une recette brute escomptée de l'ordre de 70.430,- €. Il convient d'afficher une certaine prudence avec les chiffres annoncés et de prendre en considération le décalage entre le paiement des travaux d'exploitation et le règlement du bois par les acquéreurs qui peut occasionner un déséquilibre financier si les opérations sont effectuées en fin d'année.

La Commission « ENVIRONNEMENT » a analysé ces propositions et propose d'engager le programme sur la base des propositions de l'Office en modifiant les modalités d'intervention sur la parcelle forestière 13.

Par conséquent, il en résulte la projection financière suivante :

a) Prévisions effectives des coupes

Recette prévisionnelle brute escomptée	70 430,- €
Frais d'exploitation – (frais de personnel et débardage)	34 460,- €
Honoraires de l'O.N.F.	4 216,- €
Autres frais	780,- €
Total	39 456,- €
Recette nette prévisible	30 974,- €

b) Travaux d'entretien et de régénération en forêt

Les travaux d'entretien et de régénération proposés par l'O.N.F. auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre de l'office s'élèvent à **20 022,13 € H.T.**

Il convient de préciser que ces indications chiffrées ne tiennent pas compte du produit de la chasse portant sur la surface forestière et qui sont intégrés dans la balance au moment de l'établissement du bilan global de la forêt. Par ailleurs, les écritures budgétaires réellement inscrites au budget primitif reprennent des opérations, en dépenses et en recettes, qui n'avaient pas pu être prise en compte par la Trésorerie sur l'exercice 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix et 2 abstentions (E.GIGNET + procuration)

- approuve les prévisions forestières pour 2012 sur la base des propositions formulées par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS avec comme seule modification, le transfert de la parcelle 13 dans les coupes sur pied en raison d'un stock résiduel de bois B.I.L.
- décide l'inscription au budget de l'exercice des travaux d'investissement 2011 dit subventionnables, d'un montant de 3 600,- € H.T., et qui n'ont pas été réalisés (aménagement routiers)
- charge le technicien local de la mise en œuvre des opérations retenues.

POINT 9 - Modification du plan des effectifs

a) création d'un poste de rédacteur territorial

Dans le cadre de la restructuration du secrétariat qui résulte du passage à temps partiel de 2 agents, la municipalité s'est engagée, compte tenu du volume croissant des missions confiées aux secrétaires, dans une démarche de recrutement qui doit permettre la nomination d'un nouvel agent susceptible de prendre en charge, à moyen terme, la fonction de directeur général des services.

Ainsi, la procédure engagée à l'automne dernier en concertation avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, a permis de retenir la candidature de M. Ludovic MARINONI qui prendra ses fonctions à la Mairie de WATTWILLER à compter du 1^{er} mai 2012.

M. MARINONI n'étant pas titulaire d'un concours de la fonction publique territoriale, l'engagement se fera sur un emploi contractuel et dans le cadre d'un contrat de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Les caractéristiques générales du poste sont les suivantes :

- Emploi de rédacteur territorial à temps complet
- Niveau de rémunération : 6^{ème} échelon de rédacteur - indice brut/majoré : 382/352
- Durée du contrat : 18 mois

Pendant sa période de contrat, toutes les possibilités seront offertes à M. MARINONI pour assurer sa formation dans tous les domaines d'activité de la fonction et se présenter aux concours de la fonction publique afin de lui permettre d'accéder à un poste statutaire à la fin de son contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet au plan des effectifs
- charge le maire des formalités de recrutement de M. MARINONI en concertation avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

b) Cadre d'emploi des ATSEM – Conversion de poste

Sur proposition du maire, la commission administrative paritaire auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, a inscrit Mme Edith PFAUWADEL, ATSEM de 1^{ère} classe, au tableau d'avancement de grade 2012 qui lui permettrait d'accéder au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le poste ne figurant pas au plan des effectifs, il y a lieu de convertir un des deux postes d'ATSEM de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe afin de permettre la nomination de l'intéressée dans le nouveau grade.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition susdite.

c) Présentation du plan des effectifs actualisé

A l'issue de ces dernières modifications, le plan actualisé des effectifs s'établit comme suit :

Secteur administratif

- 1 attaché territorial
- 1 rédacteur
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe
-

Secteur technique

- 1 agent de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe
- 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe

Secteur social

- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 ATSEM de 1^{ère} classe

Secteur animation

- 3 adjoints d'animation de 2^{ème} classe

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan actualisé des effectifs applicable au 1^{er} avril 2012.

POINT 10 – Lot de chasse n° 1**a) Agrément d'un nouveau garde-chasse**

A la suite du décès de M. Bertrand ROTZINGER, garde-chasse titulaire du lot n° 1, M. Pierre-Henri PAUCHARD, responsable de la société de chasse est dans l'obligation de nommer un nouveau garde-chasse qui assurera cette fonction jusqu'à la fin du bail au 1^{er} février 2015.

M. PAUCHARD propose la candidature de M. Baptiste ROTH, domicilié 51, avenue Charles de Gaulle à CERNAY qui n'a pas encore exercé cette fonction mais qui effectue actuellement toutes les formations nécessaires pour obtenir l'agrément.

Le dossier de candidature a été transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui n'ont pas émis de réserves à la nomination de M. Baptiste ROTH.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la nomination de M. Baptiste ROTH comme nouveau garde-chasse du lot de chasse n° 1 de WATTWILLER.

b) Changement de permissionnaire

M. Pierre SIFFERT, de nationalité suisse, membre permanent de la société de chasse du lot n° 1 depuis la reconduction du bail en 2006, souhaite prendre du recul en raison de son grand âge et entend céder son rang de permissionnaire à un membre régulier de la société, à savoir M. Nicolas FRILOUD, également de nationalité helvétique.

La demande a été soumise pour avis à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui n'a pas émis d'objection à cette nomination.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de M. Nicolas FRILOUD comme nouveau permissionnaire du lot n° 1 et charge le maire des formalités nécessaires

POINT 11 - Acquisition forêt Keiflin au lieu-dit "Hirtzstein" - validation définitive

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

Par délibération du 15 septembre 2011, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour l'acquisition, dans le cadre de la succession de M. André KEIFLIN, des parcelles forestières situées au lieu-dit « HIRTZSTEIN », cadastrées comme suit :

- Section 26, parcelle 16, de 64 a 87 ca, bois-feuillu
- Section 26, parcelle 22, de 40 a 46 ca, bois-feuillu
- Section 26, parcelle 53, de 94 a 40 ca, bois-feuillu

Cette propriété forestière d'une surface globale de 1 ha 99 a 73 ca est proposée à la vente pour un prix de 10 000,- € et revêt un intérêt particulier pour la commune, à divers égards :

- Terrains attenants à la forêt communale soumise
- Facilité d'accès
- Exposition favorable
- Prix intéressant

et peut s'avérer utile pour compenser une éventuelle parcelle à distraire du régime forestier dans le cadre d'une éventuelle opération particulière.

Me Philippe MULLER, Notaire en charge de la succession, a procédé à la consultation des autres propriétaires riverains susceptibles de revendiquer le droit de préférence découlant de la loi sur la protection des boisements, mais aucun acquéreur potentiel ne s'est manifesté en dehors de la commune, ce qui permet à présent la conclusion de la transaction.

Après délibération, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition des terrains KEIFLIN au lieu-dit « HIRTZSTEIN » au prix de 10 000,- €
- charge Me Philippe MULLER de la rédaction définitive de l'acte
- autorise le maire à signer l'acte de vente au nom de la Commune.

POINT 12 – Plan local d'Urbanisme de la Commune de WUENHEIM - Avis du Conseil Municipal

Point présenté par Pierre BARMES

Par délibération du 10 janvier 2012, la Commune de WUENHEIM a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme qui est soumis, pour consultation, aux personnes associées et aux communes limitrophes qui ont exprimé le souhait d'être informées de l'évolution de la procédure.

Les bans communaux de WUENHEIM et de WATTWILLER étant limitrophes sur une faible distance au niveau de la crête sommitale du Vieil-Armand qui est soumis de fait à la même réglementation, les évolutions du Plan Local d'urbanisme de la Commune de WUENHEIM sont sans incidence pour notre collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PLU arrêté de la Commune de WUENHEIM.

POINT 13 - Motion de soutien contre la suppression des RASED

Point présenté par Olivier ROGÉON

Après l'annonce de nouvelles suppressions de postes au sein de notre Académie à la rentrée de septembre 2012, le Conseil Municipal de Wattwiller exprime ses plus vives inquiétudes quant au bon fonctionnement des écoles dans les années à venir.

La fermeture nette de 51 classes, la suppression de 108 postes d'enseignants et de 55 postes RASED, la fermeture des 9 postes d'animateurs soutien, et des coordonnateurs de réseau d'écoles (organisation des projets pédagogiques en milieu rural), ainsi que le relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture des classes ne peuvent avoir que des conséquences dramatiques sur la qualité de l'enseignement pour les écoles maternelles et primaires.

Les 55 suppressions annoncées de postes spécialisés E et G dans le département du Haut-Rhin priveraient des centaines d'élèves d'aides spécialisées et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés. Cette mesure risque de conduire à terme à la suppression des RASED.

Désormais un seul RASED serait maintenu dans chaque circonscription (contre 3 ou 4 actuellement).

Les élus du Conseil Municipal de Wattwiller, à l'unanimité,

- demandent un moratoire sur la fermeture des classes, la fermeture des postes d'enseignants, de personnel RASED, des animateurs soutiens, et des coordonnateurs de réseau d'écoles

- demandent le maintien des seuils actuels de fermeture et d'ouverture de classes.

COMMUNE DE WATTWILLER

PV du CM du 29.3.2012

POINT 14 - Motion de soutien contre la suppression des droits de plantation dans le vignoble

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- demande au gouvernement et au Chef de l'Etat de persévérer dans la démarche engagée afin de convaincre avant fin 2012 les quelques Etats membres nécessaires à la formation de la majorité qualifiée indispensable à l'annulation de la décision de libéraliser la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne
- invite le Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'U.E. à acter formellement ensuite les positions ;
- demande à la Commission de l'EU d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- appelle le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les

initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier dans les plus brefs délais.

COMMUNE DE WATTWILLER

PV du CM du 29.3.2012

POINT 15 - Soutien aux énergies renouvelables - attribution d'aides individuelles

Dans le cadre de la participation communale instaurée par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mars 2007 au titre du soutien aux énergies renouvelables, un dossier de demande de subvention est actuellement en instance qui peut faire l'objet d'une validation par le Conseil Municipal.

Est concerné le dossier suivant :

Bénéficiaire	Adresse	Destination	Technologie	Date (1-2)	Montant
GIGNET Eric	3, rue de la 1 ^{ère} Armée	Production électrique	panneaux photov. intégrés	30/11/11	450,-€

(1) Date de notification de l'aide du Conseil Régional au propriétaire pour l'eau chaude solaire

(2) Date de la facture pour la production électrique photovoltaïque

Après délibération, le Conseil municipal, par 16 voix (M. Eric GIGNET ne participe pas au vote)

- approuve la subvention à verser et charge le maire de procéder au mandatement

POINT 16 – Communications

Le Maire donne connaissance des décisions prises en matière de droit de préemption urbain :

- le 13 janvier 2012 - Vente BELCASTRO Dominique à SCI JR - Rue des Charmilles
Renonciation
- le 7 février 2012 - Vente GEIER Christine à MURE Jean-Marc - Rue de l'Espérance
Préemption sur terrain tombant dans l'alignement de la rue
- le 23 février 2012 - Vente consorts WOHLGROTH à consorts
FEISTHAUER/SCHOEFFEL - Rue du Vieil-Armand
Renonciation
- le 23 février 2012 - Vente Epoux OURABI à Mme Nathalie FRIED
- Rue de Guebwiller
Renonciation

..... donne connaissance des arrêtés pris en matière de circulation :

- le 20 janvier 2012 – Circulation rue de Thierenbach – Travaux mise en souterrain
ligne HTA
- les 2 et 26 mars 2012 – Circulation rue des Châtaigniers – Travaux Fondation
SCHNEIDER
- le 20 mars 2012 – Circulation Chemin du Rechen – Travaux sur conduite eau minérale

..... Donne connaissance des arrêtés de portée générale

- le 22 décembre 2011 – Fin de délégation CMD de M. Jean-Pierre JOSTE
- les 17 janvier et 28 mars 2012 – Désignation des candidats appelés à concourir pour le
projet de réhabilitation du complexe KRAFFT
- le 2 février 2012 – désignation des membres extérieurs du jury de concours

POINT 17 – Divers**a) Restauration toiture 1, rue des Ecoles – Engagement des travaux**

M. Pierre BARMES signale que le conseil de syndic de la copropriété 1, rue des Ecoles a confié les travaux de restauration de l'édifice à l'entreprise Bernard SCHEPPLER de CERNAY pour un montant de travaux de 43 205,95 € H.T.

Compte tenu de la faible trésorerie du conseil de syndic, les trois copropriétaires ont décidé de verser leur contribution respective directement à l'entreprise sur présentation d'un décompte, à savoir 30 % au moment de l'approvisionnement du chantier et le solde à la fin des travaux.

Pour la Commune de WATTWILLER, dont la part dans la copropriété s'élève à 2528/10.000èmes, la contribution s'élève à 10 922,30 € H.T. (13 063,07 € TTC) sur la base du devis notifié à l'entreprise. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2012, art. 2313.

Les travaux doivent démarrer au mois d'août par le pan Sud-Ouest afin d'accéder à la cour de l'école pendant les vacances scolaires et se poursuivront ensuite par le coté rue des Ecoles qui fera l'objet d'une réglementation de la circulation pendant le chantier.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale de 13 063,07 € TTC et charge M. Pierre BARMES, délégué de la Commune au conseil de syndic, du suivi des opérations.

b) Suite

M. Claude BURGER rappelle l'opération « Haut-Rhin Propre » du samedi 31 mars 2012 et invite les élus disponibles à y participer.

Rendez-vous des participants à 8h45 devant la Mairie.

Claude BURGER évoque également la reconduction de l'opération « a Friejohr f'er unsra Sproch » et illustre son intervention par quelques proverbes transposés dans le dialecte.

... rappelle le Concert des Rameaux qui sera donnée à l'église St Jean Baptiste le 1^{er} avril prochain par les Sociétés de Musique et de Chant.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 22h30.